



PRÉFECTURE DE LA DROME

MONÉGASQUE ET FAMILLE (1400 et 1600)

Envoi des dossiers par courrier (joindre la liste)

Convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco du 18 mai 1963 (modifiée par accord sous forme d'échange de lettres du 15 décembre 1997, ratifié par la loi n° 99-988 du 1er décembre 1999)

PREMIÈRE DEMANDE (1400) ET RENOUELEMENT (1600)

Apporter tous les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants ainsi que la traduction par un traducteur assermenté auprès d'une Cour d'Appel française des documents en langue étrangère.

- Justificatif d'état civil : une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes ;
- Justificatif de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, son justificatif de domicile, sa carte d'identité ou sa carte de séjour, la preuve de domiciliation à votre nom (document officiel).
- Justificatif prouvant l'établissement en France (contrat de travail, affiliation à un organisme professionnel, acte de propriété...)
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm, pas de copie).
- 1 enveloppe format A5 timbrée au tarif en vigueur

Mise à jour le 01/06/2020

1/1